

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-241

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise CIRCET sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues **route de Caen, rues Saint Jean Laitière, de la Chaîne, de Bienvenu, Lambert Le Forestier, Larcher, Sadi-Carnot, Saint Loup et Bd Maréchal Leclerc** à l'occasion de travaux pour le déploiement de la fibre,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 15 avril 2024 au 03 mai 2024,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par **chaussée rétrécie** du **15 avril 2024 au 03 mai 2024**:

- **Route de Caen, rues Saint Jean Laitière, de la Chaîne, de Bienvenu, Lambert Le Forestier, Larcher, Sadi-Carnot, Saint Loup et Bd Maréchal Leclerc, au droit des travaux.**

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise CIRCET.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le huit avril deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

